



CARTES D'IDENTITE / PASSEPORT

Nouvelles démarches pour les papiers d'Identité

CARTES D'IDENTITE :

- * **LES CARTES D'IDENTITE CHANGENT !** Les délivrer demande d'utiliser des technologies différentes et plus complexes, identiques à celles déjà en service pour les passeports.
- * Les mairies ne seront pas toutes équipées du matériel nécessaire à la mise en service des papiers d'identité.
- * A partir du **7 mars 2017**, la mairie d'Auribail ne pourra plus rendre ce service à ses concitoyens. Pour obtenir une carte, il faudra s'adresser aux communes de proximité désignées par la Préfecture.
- * **Liste des mairies compétentes.**
- * **Pour la mairie d'Auterive :** Se rapprocher du **Service Accueil** afin de prendre rendez-vous, si vous souhaitez établir ce nouveau document appelé "**Titre d'Identité Sécurisé**". Tel 05 61 50 96 70, bureau ouvert de 8h30 à 12h / 13h à 17h toute la semaine, 10h à 12h le samedi.
- * <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

PASSEPORT :

- * La commune d'Auribail n'est pas habilitée à traiter les demandes de passeports. La liste des Mairies agréées en Haute-Garonne est consultable en suivant ce lien : <https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-une-demande-de-passeport-biometrique2> Pour la plus proche d'Auribail, Mairie d'AUTERIVE : - Prendre RDV au 05.61.50.96.70.